

## Présidence du Conseil départemental du Val d'Oise

Cergy, le 13 mars 2018

### Communiqué de presse

#### **ANNULLATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DE L'AVENUE EST DU PARISIS**

#### **Le Département reste déterminé dans l'intérêt des Valdoisiens**

La décision du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise n'est qu'un contretemps de procédure inhérent à ce type de projet.

Dans sa décision rendue ce jour, le Tribunal Administratif considère insuffisante l'analyse des conditions de financement présentée. Le Département du Val d'Oise avait déposé le dossier de l'avenue du Parisis financé à 100% par des fonds publics, en Préfecture, dès 2015.

Ce projet, vivement attendu par les villes et la population de l'est du Val d'Oise, reste prioritaire. La décision d'annulation pouvant entraîner un retard du chantier, le Conseil départemental étudie les options les plus pertinentes pour poursuivre l'opération dans l'intérêt des Valdoisiens.

« Le Département reste déterminé à réaliser ce chantier d'envergure régionale pour améliorer le cadre de vie des Valdoisiens et la mobilité des usagers », souligne Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise.

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur [valdoise.fr](http://valdoise.fr), sur [Facebook](https://www.facebook.com/valdoise) et sur [Twitter](https://twitter.com/valdoise).

#### Contact presse :

Marine Pivert

Responsable des relations presse

[marine.pivert@valdoise.fr](mailto:marine.pivert@valdoise.fr)

Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76